



ÉLÉMENTS FINANCIERS 2023

ÉGLISE CATHOLIQUE EN FRANCE

CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE

© CEF / Avril 2024

Directeur de la publication : PÈRE HUGUES DE WOILLEMONT

Coordination : **AMBROISE LAURENT**, secrétaire général adjoint
pour les affaires économiques, sociales et juridiques de la CEF

- **Conception et réalisation** : Service publication de la CEF
- **Impression** : Imprimerie Print'oclock - Toulouse

Les éléments financiers ci-dessous détaillés viennent en complément du rapport d'activité 2023 de la Conférence des évêques de France. Ils visent à fournir une information claire et synthétique sur les finances de l'Église catholique en France.

Sans prétendre à l'exhaustivité, ils entendent :

- éclairer la manière dont l'Église catholique en France est organisée au plan juridique et financier ;
- fournir des éléments sur le bilan, sur les ressources et sur les charges de fonctionnement des diocèses ;
- apporter des données chiffrées relatives aux clercs et laïcs au service de l'Église en France.

Par ailleurs, cet encart contient le détail des comptes certifiés de l'exercice 2023 de l'Union des associations diocésaines de France (UADF) qui est la principale structure juridique support des activités de la Conférence des évêques de France.

L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS DE L'ÉGLISE

- Les missions pastorales de l'Église catholique s'articulent autour de trois axes.
 - **Célébrer et prier:** messes dominicales et quotidiennes, baptêmes, mariages, funérailles, groupes de prière, pèlerinages, etc.
 - **Grandir dans la foi, se former et enseigner:** catéchèse, catéchuménat, aumôneries de jeunes, formation spirituelle, retraites, évangélisation, etc.
 - **Agir et servir:** accueil et solidarité dans les paroisses, pastorales de la santé, des personnes âgées, des personnes handicapées, des migrants, des prisonniers, etc.

Chaque diocèse, avec ses paroisses, porte aussi le souci du dialogue œcuménique et interreligieux et, pleinement présent dans la cité, il est en relation permanente avec tous les milieux économiques, politiques, sociaux, associatifs, éducatifs, culturels, médiatiques, etc.

- L'Église catholique en France est juridiquement organisée en associations diocésaines (AD) obéissant au régime juridique des associations culturelles de la loi de 1905^[*]. Il existe une seule association diocésaine par diocèse. L'association diocésaine intègre, autour de la curie centrale, les comptes de toutes les paroisses de son ressort géographique, en général le département.

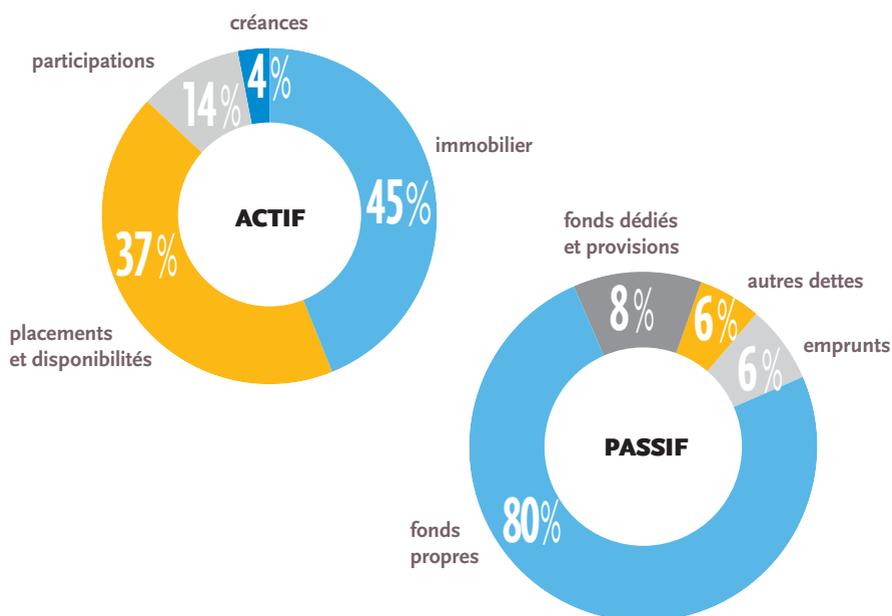
[*] Hors Alsace, Moselle, Guyane et collectivités d'Outre-mer (non départementales).

- Pour mener à bien ses missions, l'association diocésaine donne aux prêtres les moyens matériels de leur ministère et de leur subsistance (traitement, formation, logement, transport, etc). Elle salarie les laïcs qui collaborent à ses missions et bénéficie de la disponibilité de nombreux bénévoles à qui elle donne les moyens d'agir. Elle gère aussi les églises et les locaux paroissiaux dont elle est propriétaire. Elle a la charge de l'entretien courant des églises dont les curés sont affectataires.

- Les associations diocésaines n'épuisent pas toutes les missions assurées par l'Église catholique en France.
 - Les congrégations et instituts religieux catholiques sont régis en général par la loi de 1901 (titre III) et leurs activités sont multiples: spirituelles, caritatives, éducatives, etc.
 - Des actions pastorales et spirituelles sont aussi menées par des mouvements et associations de fidèles reconnus par l'Église, souvent présents dans les paroisses et gérés par des associations loi 1901: mouvements de jeunes, d'Action catholique, mouvements familiaux, mouvements spirituels, etc. Les sanctuaires, qui remplissent une mission d'accueil et d'évangélisation essentielle, sont souvent organisés de manière autonome.
 - Les actions caritatives sont gérées par des structures associatives dédiées qui peuvent aussi avoir des antennes paroissiales: Secours catholique, CCFD-Terre solidaire, Délégation catholique pour la coopération, Œuvre d'Orient, Aide à l'Église en détresse, Société Saint-Vincent-de-Paul, etc.
 - Les missions éducatives de l'enseignement catholique sont assurées par les établissements scolaires privés, gérés par les OGE (organismes de gestion de l'enseignement catholique).

LES COMPTES DES DIOCÈSES EN 2022

- Toutes les associations diocésaines (AD) publient leurs comptes certifiés au *Journal Officiel*. Les comptes des diocèses de l'année 2023 sont en cours d'arrêté et d'approbation au moment de la rédaction du présent document. Sur la base des comptes 2022, la taille du bilan des AD varie sensiblement entre petits et grands diocèses, dans un rapport de 1 à 20 (ou plus pour les grandes métropoles).
- La structure moyenne du bilan d'une AD fait apparaître le poids important de l'immobilier lié notamment aux églises construites après 1905, à la charge des diocèses qui en sont propriétaires. L'immobilier des AD est, pour l'essentiel, culturel et pastoral et génère des coûts très importants, bien supérieurs aux revenus locatifs dégagés par ailleurs par les actifs immobiliers de rapport qui restent très minoritaires.
- Nets des fonds dédiés à des missions particulières et de l'endettement, les placements et les disponibilités sont limités.



L'ÉVOLUTION DES RESSOURCES

- L'Église catholique en France ne vit que de dons (denier, quêtes, casuel, offrandes de messe et legs). La ressource la plus importante est le denier de l'Église.

M€	2018	2019	2020	2021	2022
DENIER DE L'ÉGLISE ET AUTRES CAMPAGNES ASSIMILÉES *	307	307	306	301	297
QUÊTES	149	148	107	151	159
CASUEL	85	84	69	80	84
OFFRANDES DE MESSE	52	50	45	53	51
TOTAL DES DONS COURANTS	593	589	527	585	591
LEGS	109	107	117	118	135

*Dans les publications *Eléments financiers* jusqu'en 2022, les campagnes assimilées au denier portant sur les années 2018 à 2021 n'étaient pas intégrées de manière harmonisée entre les diocèses. En conséquence, le montant total des dons courants n'était pas exhaustif entre 2018 et 2021. L'harmonisation des déclarations a été faite et le tableau ci-dessus fournit des chiffres parfaitement comparables d'une année sur l'autre.

- En 2022, les dons courants se sont élevés à 591 M€, en hausse de +6 M€, soit +1% par rapport à 2021.
- Le denier de l'Église *stricto sensu* a baissé de 10 M€, soit -4,6%, corrélée à la baisse continue du nombre de donateurs (-6,4% en 2022 après -7,5% en 2021). Toutefois, les autres campagnes donnant elles aussi lieu à reçus fiscaux ont partiellement compensé la baisse du denier en progressant quant à elles de 6 M€ entre 2021 et 2022, illustrant une réorientation des dons du fonctionnement général de l'Église (que finance le denier) vers des projets plus spécifiques (construction ou rénovation d'une église, séminaristes, prêtres aînés...).

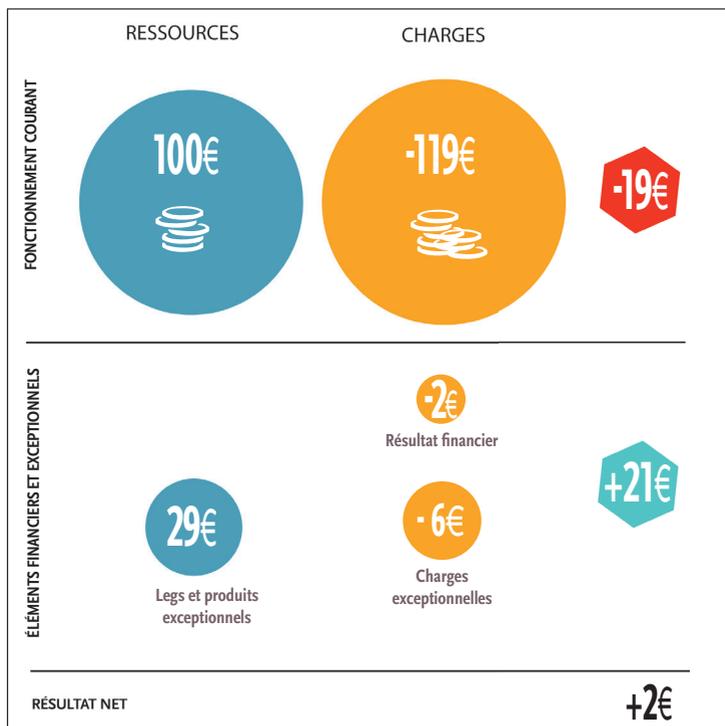
- Les offrandes liées à la liturgie (quêtes, casuel et offrandes de messe) sont en augmentation de 10 M€, soit +4,6%. À 159 M€, les quêtes versées par les fidèles pendant les messes atteignent leur plus haut niveau depuis 2005. Le casuel (offrandes versées à l'occasion des baptêmes, des mariages et des funérailles) a retrouvé le niveau antérieur à la crise sanitaire de 2020-2021.
- Au global en 2022, le total des dons courants est de 591 M€. Ils retrouvent leur niveau des années précédant la pandémie. Les legs, à 135 M€ en 2022, ont atteint leur meilleur niveau en dix ans.
- Le nombre de foyers donateurs au denier et aux campagnes assimilées, qui avait légèrement progressé en 2020, année où les donateurs ont fait un effort particulier au denier pour compenser la baisse de leurs dons aux quêtes pendant les périodes de confinement, est à nouveau en décroissance. En revanche, le don moyen a progressé à nouveau sensiblement en 2022. Entre 2018 et 2022, le nombre de foyers donateurs a baissé de 20% tandis que le don moyen a progressé de 21%.

M€	2018	2019	2020	2021	2022
NOMBRE DE FOYERS DONATEURS AU DENIER	1 019 000	966 000	977 000	869 000	814 000
DON MOYEN AU DENIER	301 €	318 €	313 €	346 €	365 €

LES CHARGES ET LES RÉSULTATS

- Les charges de fonctionnement sont constituées principalement de :
 - la masse salariale des laïcs (19%) et le traitement des prêtres (16%) ;
 - les dépenses courantes de fonctionnement (déplacements, reprographie, etc.) et d'action pastorale (pèlerinages, catéchèse, communication, etc.) (37%) ;
 - la maintenance (entretien, chauffage, mises aux normes) et l'amortissement de l'immobilier d'usage (églises et locaux paroissiaux) qui constituent une part significative de ces charges (28%).

- Les flux de trésorerie liés au fonctionnement courant mais aussi à l'immobilier sont déficitaires. Seul l'apport de trésorerie lié aux éléments exceptionnels (legs et cessions d'actifs) permet d'enregistrer un flux annuel de trésorerie positif.
- Les ordres de grandeur du compte de résultat d'une AD sont les suivants (pour 100 € de ressources):



- Ce graphe illustre bien la place prise par les ressources exceptionnelles dans l'équilibre financier des diocèses de France. Ce n'est que grâce à ces ressources (essentiellement des legs et des cessions d'actifs) qui sont par nature imprévisibles ou non pérennes que les diocèses parviennent en moyenne à couvrir les dépenses de fonctionnement nécessaires aux activités pastorales des paroisses et des diocèses. Ce déséquilibre financier problématique est plus ou moins marqué selon les diocèses.

UNE GESTION ENCADRÉE

- Au plan civil, présidé par l'évêque, le conseil d'administration (CA) de l'association diocésaine (AD) arrête et approuve les comptes qui lui sont présentés par l'économiste diocésain. Depuis 2005, ces comptes sont revus et certifiés par un commissaire aux comptes. De plus, un avis sur la situation financière est donné chaque année par un contrôleur indépendant.
- Au plan canonique, les règles internes de l'Église catholique encadrent strictement le contrôle et l'approbation des comptes qui sont examinés par un conseil composé d'experts laïcs, le conseil diocésain pour les affaires économiques (CDAE). L'économiste diocésain rend compte régulièrement de la gestion des finances du diocèse à ce conseil.
- Un dispositif d'audit interne animé par des économistes expérimentés permet aux évêques de bénéficier d'un examen extérieur de la situation financière d'une AD, notamment lors de la nomination d'un nouvel évêque ou archevêque ou lors de l'arrivée d'un nouvel économiste diocésain.
- Une attention particulière est portée à la gestion des ressources humaines, à la maîtrise des charges immobilières (entretien, rénovation, mises aux normes), au contrôle des achats, au développement des dons et legs.
- Chaque année, tous les diocèses établissent des comptes prospectifs sur un horizon de cinq ans. Les résultats de cet exercice sont présentés à chaque évêque et au CDAE ainsi qu'au conseil d'administration de l'AD et au contrôleur indépendant. Ils permettent d'éclairer ou de prendre des décisions de gestion importantes. Au global, plus d'un tiers des diocèses prévoient d'être dans une situation satisfaisante à l'horizon 2028, mais 25 pourraient affronter des difficultés, à défaut de mesures de redressement d'ici là. Cet exercice prospectif intègre depuis 2020 des indicateurs d'équilibre que chaque AD doit s'efforcer de respecter. L'un des principaux indicateurs est que la trésorerie de fonctionnement soit bien chaque année à l'équilibre, qui est l'objectif prioritaire que tous les diocèses doivent atteindre par une réduction de leurs charges courantes.

EN 2023, UNE ACTIVITÉ PLEINEMENT DÉPLOYÉE MALGRÉ L'IMPACT DE L'INFLATION

- En 2023, les paroisses et les diocèses ont pu déployer leurs activités culturelles et pastorales à un niveau comparable à celui qu'il avait avant la crise sanitaire. Tout au long de cette année 2023, par la prière et dans l'action, les catholiques ont persévéré dans la confiance et apporté soutien et secours aux malades, aux plus isolés, aux personnes âgées, aux familles endeuillées, aux démunis, aux sans-abris, aux migrants, etc. Les jeunes catholiques français ont aussi massivement témoigné de leur foi et manifesté leur enthousiasme aux Journées mondiales de la jeunesse de Lisbonne. La venue du Pape à Marseille en septembre a été un autre temps fort de mobilisation, de solidarité, de célébration et de joie.
- L'année 2023 a toutefois confirmé le retour, initié dès 2022, de l'inflation à des niveaux élevés, à la fois sur les achats énergétiques (+15% sur les coûts d'achat en moyenne) mais aussi sur les autres dépenses de fonctionnement courant des paroisses et des diocèses (+5% d'inflation en moyenne). Malgré la dégradation de ses équilibres financiers, l'Église a volontairement maintenu l'ensemble de ses activités, et même élargi certaines de ses activités caritatives à destination des personnes les plus démunies dont le nombre a augmenté en 2023.
- En 2023, comme au cours des exercices précédents, les diocèses ont accentué leurs efforts de maîtrise de leurs coûts (charges immobilières, salaires et traitements, autres dépenses de fonctionnement) de façon à contenir et si possible réduire leurs déséquilibres de fonctionnement. Toutefois, ce n'est toujours que grâce aux ressources exceptionnelles que les déficits de fonctionnement ont pu être couverts. Et de ce fait, l'Église n'a pu continuer à fonctionner à partir d'octobre que grâce à des legs et des cessions d'actifs.
- La confirmation de l'effet de l'inflation sur les charges de fonctionnement rend encore plus pressante l'atteinte de l'objectif d'équilibre de leur trésore-

rie de fonctionnement que les diocèses se sont donné. Cela passe par une nouvelle progression des ressources et par une réduction des charges, notamment de personnel (qui absorbent 57% des dons courants) et de l'immobilier (45% des dons courants).

- Au 31 décembre 2022, le montant de la trésorerie nette des diocèses (placements financiers et disponibilités dont sont déduits les provisions et fonds dédiés et reportés, ainsi que les dettes financières des diocèses) s'élève juste à 14 mois d'activité. Pour l'Église catholique en France, dont le fonctionnement repose quasi-exclusivement sur des dons, par nature incertains et fluctuants, cette réserve de sécurité est un minimum nécessaire pour que l'annonce de l'Évangile, le ministère de l'espérance et le soin du prochain continuent d'être assurés par l'Église en France.

DES CLERCS ET DES LAÏCS AU SERVICE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN FRANCE

- L'Église en France comptait, fin mars 2024, 114 évêques en activité dans les diocèses (et 81 évêques émérites) réunis au sein de la Conférence des évêques.
- Début 2022, près de 12 200 prêtres (diocésains ou membres d'instituts) étaient présents dans les diocèses et les paroisses.
- En 2023, le traitement assuré à un prêtre en activité s'élevait à 1009€. Il est passé à 1034€ en 2024.
- Près de 8 090 laïcs salariés (soit environ 5 152 ETP, équivalent temps plein) travaillent au service des diocèses et des paroisses (au 31 décembre 2022). Ceci marque une réduction de 7% des ETP par rapport à l'année précédente. Chargés directement d'une mission ecclésiale ou non, ces salariés ont un statut encadré par des accords négociés au niveau de la branche professionnelle spécifique constituée en 2016 pour les structures employeurs de l'Église catholique en France.
- Plusieurs centaines de milliers de laïcs bénévoles apportent leur concours au fonctionnement quotidien des activités culturelles, caritatives, intellectuelles, éducatives et administratives de l'Église en France.

LES COMPTES DE LA CEF EN 2023

- L'Union des associations diocésaines de France (UADF) est la principale structure juridique qui porte les comptes de la Conférence des évêques de France. Ceux-ci sont détaillés ci-dessous.

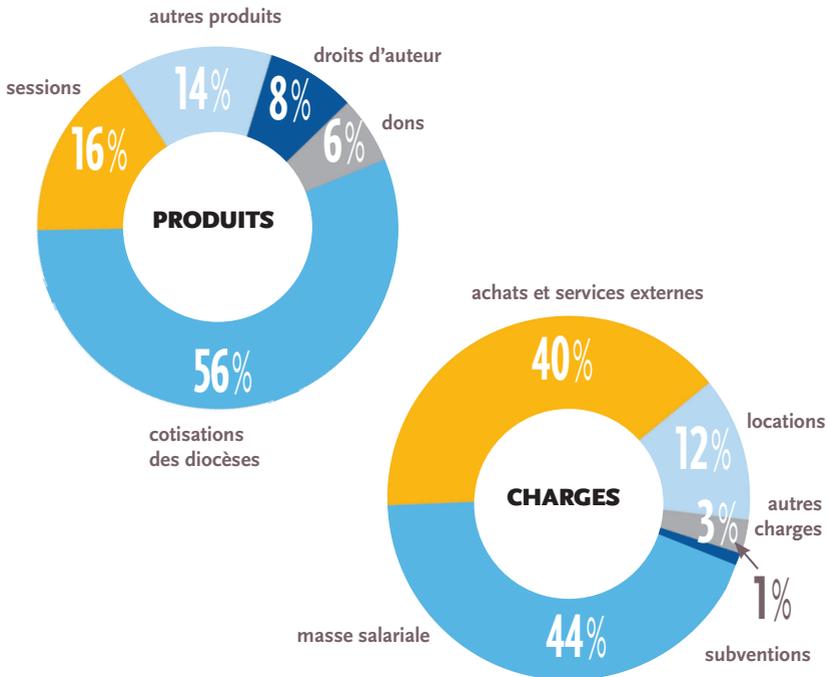
LE COMPTE DE RÉSULTAT

K€	2021	2022	2023
PRODUITS ^[*]	9 749	9 773	13 103
CHARGES ^[*]	10 492	10 910	13 531
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-743	-1 137	-428
DIVIDENDES SCI SIÈGE	642	729	749
AUTRES ÉLÉMENTS ^[**]	120	-1 098	833
RÉSULTAT NET	19	-1 506	1 153

[*] Produits et charges hors fonds dédiés. [**] Éléments financiers et exceptionnels.

- Les produits de fonctionnement courant sont principalement composés par :
 - des cotisations des diocèses (56 % du total),
 - des droits d'auteur (documents liturgiques) et des contributions reçues d'associations ecclésiales (8 %),
 - des dons reçus pour des projets spécifiques liés à la mission de l'Église (6 %),
 - des inscriptions à des sessions organisées pour les diocèses (16 %) qui ont beaucoup augmenté en 2023 en raison de l'importance des événements JMJ et Kerygma.
- Les charges de fonctionnement courant sont constituées pour l'essentiel :
 - des frais de personnel (44 % du total des charges) avec 81 laïcs et 15 prêtres et religieux (en équivalent temps plein),

- d'achats et services externes (40%) principalement composés des dépenses liées aux sessions, des frais de transport, des frais d'impression, des honoraires, etc.
 - des frais de locations immobilières et des charges afférentes (12% du total des charges),
 - des charges d'amortissement et de provision et d'autres charges externes (3%),
 - des subventions versées (pour des missions pastorales) qui restent marginales (1%).
- Les autres éléments de 2023 incluent des produits financiers élevés (car dopés par une plus-value de cession) alors que ceux de 2022 avaient été impactés par le versement d'une contribution de 1M€ au fonds SELAM.



LE BILAN

ACTIF (M€)	2021	2022	2023	PASSIF (M€)	2021	2022	2023
				FONDS ASSOCIATIFS	37,5	36,0	37,1
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2,7	2,5	2,3	FONDS DÉDIÉS ET PROV.	6,7	6,5	5,9
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	30,0	29,8	29,4	DETTES VS DIOCESES	3,9	8,3	8,8
CRÉANCES D'EXPLOITATION	2,6	3,0	3,9	EMPRUNTS ET DÉPÔTS	2,1	1,9	1,9
TRÉSORERIE	18,5	21,5	23,2	DETTES D'EXPLOITATION	3,6	4,1	5,1
Total ACTIF	53,8	56,8	58,8	Total PASSIF	53,8	56,8	58,8

- Le bilan reste structurellement stable avec des fonds propres (37,1 M€) qui couvrent les immobilisations (31,7 M€), celles-ci étant principalement composées de la SCI Breteuil (siège de la CEF).
- Au passif, les fonds dédiés sont réservés à des projets spécifiques liés à la mission de l'Église. Par ailleurs, des associations diocésaines ont avancé à l'UADF en 2023 des fonds à hauteur de 5,5 M€ pour financer les actions de prévention et de réparation des abus sexuels dans l'Église. La contrepartie de ces avances se trouve dans la trésorerie à l'actif.
- La majeure partie du solde de la trésorerie au 31 décembre 2023 correspond aux fonds dédiés et aux autres dettes.

CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES DE L'UADF DE 2023 :

« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice. »

Fait à ARRAS
Le 19 mars 2024
Pierre-Emmanuel FORT
L'un des associés



SARL FORT ET ASSOCIES
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de DOUAI

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	3
------------------------	---

ÉGLISE CATHOLIQUE EN FRANCE

L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS DE L'ÉGLISE	4
LES COMPTES DES DIOCÈSES EN 2022	6
L'ÉVOLUTION DES RESSOURCES	7
LES CHARGES ET LES RÉSULTATS	8
UNE GESTION ENCADRÉE	10
EN 2023, UNE ACTIVITÉ PLEINEMENT DÉPLOYÉE MALGRÉ L'IMPACT DE L'INFLATION	11
DES CLERCS ET DES LAÏCS AU SERVICE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN FRANCE	13

CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE

LES COMPTES DE LA CEF EN 2022	14
Le compte de résultat	14
Le bilan	16
Certification du commissaire aux comptes	17



eglise.catholique.fr

58, avenue de Breteuil
75007 Paris

Tél. 01 72 36 68 00
eglise.catholique.fr